



Comité Syndical Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers
21 juin 2018 - Cdc Portes de l'Entre-deux-Mers à Latresne – 18h
Compte rendu

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS					
BRUN	Michel		ANDRON	Monique	1
LEVEAU	Alain	1	BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard	1	SHERIFFS	Colin	
LAMOUREUX	Didier	1	FOUILHAC	Christiane	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AVINEN	Marc		BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique	1	VIANDON	Christophe	
CDC DU CREONNAIS					
FELD	Mathilde	1	MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul		GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel		DELESALLE	Barbara	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
LAYRIS	Georges	1	CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELGROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François	1	PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre-Emmanuel	1	BORAS	Jean-François	
CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
BARIANT	Pierre	1	CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José	1	LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis		PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian	1	SEIGNEUR	Jean-Louis	

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14

Nombre de votants : 14 + 1 pouvoir (M Pascal donne pouvoir à M Leveau)

Invités présents : M Faye, M Wilsius, Mme Harribey

Préalable

- M Pagès est nommé secrétaire de séance.
- Validation du compte rendu du précédent comité syndical à l'unanimité

Délibérations :

1- RGPD : convention Gironde Numérique et élu référent

Modification : le PETR signera un devis fourni par Gironde Numérique (une mise en concurrence a été réalisée), une convention n'est pas nécessaire.

A noter : après renseignements pris, le PETR ne peut pas adhérer à Gironde Numérique comme le fait une communauté de communes, une commune...

Il s'agit de désigner un délégué à la protection des données mutualisé avec Gironde Numérique.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical de Gironde Numérique a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés.

Considérant que les collectivités territoriales, les PETR... sont amenés à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

Le PETR traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), le PETR doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Président du PETR en tant que responsable des données à caractères personnelles détenues par les services du PETR.

Les remarques sont les suivantes :

Mme Harribey : le référent mutualisé est une bonne solution notamment pour les petites collectivités car cela pose la question de la compétence, du coût.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- de désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que délégué à la protection des données mutualisé du PETR Cœur Entre-deux-Mers
- de désigner Monsieur PAGES en tant qu' élu référent auprès de Gironde Numérique
- de désigner le secrétariat en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein du PETR Cœur Entre-deux-Mers
- d'autoriser le Président à signer les mandats et tout autre document nécessaire.

2- Espace Info Entreprendre : paiement subventions FISAC

Considérant que la convention FISAC / OCM 2ème tranche a été signée le 4 décembre 2015

Considérant que les fonds FISAC sont gérés par le Pôle

Considérant que les membres des Comités de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation, réunis le 22 septembre 2017, ont donné un avis favorable au dossier de l'entreprise AU PAYS DES MERVEILLES à CREON.

Considérant la synthèse du dossier de l'entreprise AU PAYS DES MERVEILLES.

Madame BERGERIE exploite un commerce de prêt à porter multimarques dont le CA est réparti à 90 % en vente de vêtements et 10% vente de chaussures. Le CA se situe autour de 120 K€ en 2016. Le commerce est bien implanté dans la ville et bénéficie d'une clientèle fidélisée. Afin de développer son activité sur Créon, des travaux ont été nécessaires (aménagement du magasin et de la vitrine). Le montant des travaux s'élevant à 24 796 €.

-Subvention FISAC : 30 % soit 7 439 €

Considérant que le paiement de la subvention a lieu sur factures acquittées. Le montant du paiement est le suivant :

Entreprise	Subvention à Mandater
AU PAYS DES MERVEILLES	7 439 €

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- de valider le versement de l'aide aux entreprises inscrites, dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation PETR du Cœur Entre-deux-Mers,
- d'autoriser le Président à signer les mandats et tout autre document nécessaire.

M Bariant informe que le solde de subvention OCM soit 15 000 € va être attribué au tabac de Cadillac car c'est le seul qui peut être financé pour lequel le PETR a les factures acquittées. Il s'agit d'une reconfiguration du magasin. Si ce solde ne lui est pas attribué, il sera perdu.

Le Comité Syndical n'émet pas d'opposition à cette affectation du solde.

3- Expérimentation médiation préalable obligatoire : convention CDG33

Afin de prévenir et de résoudre plus efficacement certains litiges administratifs, l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 a introduit, jusqu'en novembre 2020, l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO) imposant, avant tout recours au juge administratif, la saisine d'un médiateur.

Le Centre de Gestion souhaite de cette manière se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus employeurs et de leurs agents.

La médiation préalable obligatoire porte sur les décisions administratives individuelles défavorables relatives :

- à l'un des éléments de rémunération (traitement, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et autres indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) ;
- à un détachement, de placement en disponibilité ou de congés sans traitement ;
- à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité, d'un congé parental ou d'un congé sans traitement ;
- au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emplois obtenu par promotion interne ;
- à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
- à l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Modalités :

- Adhésion à l'expérimentation du CDG33 avant le 1^{er} septembre 2018.
- Aucun frais d'adhésion (frais uniquement si sollicitation de la médiation pour un litige 150 euros + 50 euros par heure)
- Signature d'une convention avec le CDG 33 (en pièce jointe) effective jusqu'au 18 novembre 2020.

Les remarques sont les suivantes :

Mme Feld : quelle est la qualification des personnes du CDG qui assurent le service. Le CDG a-t-il déjà eu des cas à traiter ?

Le responsable du service est juriste et a une formation en médiation. Le service est ouvert depuis le 1^{er} juin 2018, des collectivités y adhèrent déjà, nous n'avons pas de retour sur le service en activité actuellement.

M Broustaut : l'expérimentation est-elle obligatoire ?

L'expérimentation n'est pas obligatoire, par contre si le PETR la met en place, dans les cas cités ci-dessus, les agents devront en bénéficier avant tout recours devant le juge administratif.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;
- d'autoriser le Président à conclure la convention proposée par le CDG de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

4- Création au tableau des effectifs d'un poste de rédacteur (concerne le poste actuel de chargé de communication) - sous réserve

Report de la délibération

5- PAT : ajustement du plan de financement

Le budget et le plan de financement prévisionnels consacrés au projet « En route vers un Projet Alimentaire Territorial pour le CE2M » nécessite une mise à jour de part :

- la mise à jour des subventions possibles auprès des financeurs publics,
- le recrutement de l'animateur spécifique foncier n'ayant pas pu être fait en début d'année 2018 et qui commencerait à partir du 1^{er} septembre.

Ainsi, l'ajustement proposé est le suivant :

Nature des dépenses 2018-2019	
Prestations externes facturés : 2019 Organisation de l'événement "Assises Alimentaires" + Outils de communication et livrables (vidéos, guide papier, ...)	10 000,00€
Ingénierie : 2018-2019 Animateur "pilote" (Richard REY - coordination - 0,4 ETP) + Animateur spécifique foncier (RECRUTEMENT- 0,4 ETP – sur 4 mois) + 2 stages	61 701,93€
Autres frais : 2018-2019 frais déplacement	3 000,00€
TOTAL	74 701,93€

Plan de financement 2018-2019			Montant (€)	% du total
Financeurs publics	DRAAF Nouvelle-Aquitaine		30 000,00 €	40,2%
	Région Nouvelle-Aquitaine	Service DATAR - 50% animation 2018	11 389,14 €	15,2%
	Département Gironde	(10 000€ à proratiser)	8 472,49 €	11,3%
	Union européenne : Programme LEADER Cœur Entre-deux-Mers		9 899,92 €	13,3%
Autofinancement	PETR Cœur Entre-deux-Mers		14 940,39 €	20,0%
TOTAL			74 701,93 €	

Les remarques sont les suivantes :

M Faye : la maîtrise du foncier est préoccupante pour les élus pour les années à venir. Nous avons des agriculteurs vieillissants et des difficultés à recruter des agriculteurs compétents et un besoin de savoir si les terres sont adaptées.

M Monget : il existe différents modèles agricoles, une structure doit avoir une pérennité économique. Une loi foncière est en préparation.

Mme Feld : quel va être le rôle de l'animateur foncier ?

M Pagès : mise en place d'un observatoire foncier agricole et animation d'actions. L'animateur travaillera également sur la sensibilisation pour créer des quartiers durables.

Mme Harribey : concernant la problématique de l'alimentation et du modèle alimentaire, besoin d'un nouveau modèle économique et à une échelle suffisante (Nouvelle Aquitaine ?). Besoin d'une loi sur la maîtrise du foncier agricole par les collectivités. Il existe un outil : EPF pour relayer les communes sur le foncier, mais il ne peut pas intervenir aujourd'hui sur le foncier agricole.

Mme Feld : en Gironde il existe un lobby viticole.

M Leveau : le Pôle regroupe 100 000 habitants, pour travailler sur le foncier on a besoin de soutiens (région, Sénat...) qui pourront ensuite se servir des résultats du travail du Pôle pour faire remonter les problématiques au niveau régional, national...

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

6- Budget principal PETR : Décision modificative n°2 Amortissements

Le tableau des actifs du PETR (=investissements réalisés jusqu'au 31 déc. 2017) a été validé par la perception le 07/06/2018.

Les amortissements initialement prévus au budget (: 3700 €) doivent être modifiés : nouveau montant à inscrire au budget: 4142 €.

Monsieur le Président présente les nécessités suivantes:

Régularisation des amortissements

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
012 – 6218 Autre personnel extérieur	442,00 €	042 - 68 – 6811 Dotations aux amortissements	442,00 €
Total	442,00 €	Total	442,00 €

Section d'investissement :

Augmentation de crédits		Augmentation de crédits	
040 - 28 – 28051 Amortissements concessions et droits similaires	442,00 €	20 – 2051 Concessions et droits similaires	442,00 €
Total	442,00 €	Total	442,00 €

Section d'investissement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
040 - 28 – 28183 Amortissements Matériel de bureau et informatique	261,98 €	040 - 28 – 28051 Amortissements concessions et droits similaires	326,98 €
040 - 28 – 28188 Amortissements Autres immobilisations corporelles	65,00 €		
Total	326,98 €	Total	326,98 €

Ce point n'appelle pas de remarque.

Le comité syndical décide à l'unanimité.

- de valider cette décision modificative
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Non soumis à délibération :

7- Ambition 2030 : point d'étape

Juin – septembre 2018 : entretiens avec les Cdc. En bureau communautaire ou conseil communautaire

Compter 1h30 d'entretien

Courrier transmis à chaque cdc.

Entretiens déjà définis :

Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers : 5 juillet à 18h30

Cdc du Créonnais : 18 septembre

Rappel :

- **obligation pour les PETR, doit être validé par les CC**
- **finalisé en septembre 2019**
- **concertation : élus, citoyens (panel citoyen, micro-trottoir, ateliers...)**
- **impulser de nouveaux projets, les financer, définir les services mutualisés du PETR**



Projet de territoire Ambition 2030

Phase de diagnostic de mai à novembre 2018

Mai 2018 : ateliers et réunion de cadrage avec le Copil et Cotech

Juin à septembre 2018 : rencontre en ateliers avec les élus des 5 Communautés des Communes – Travail sur la charte graphique Ambition 2030 et plan de communication

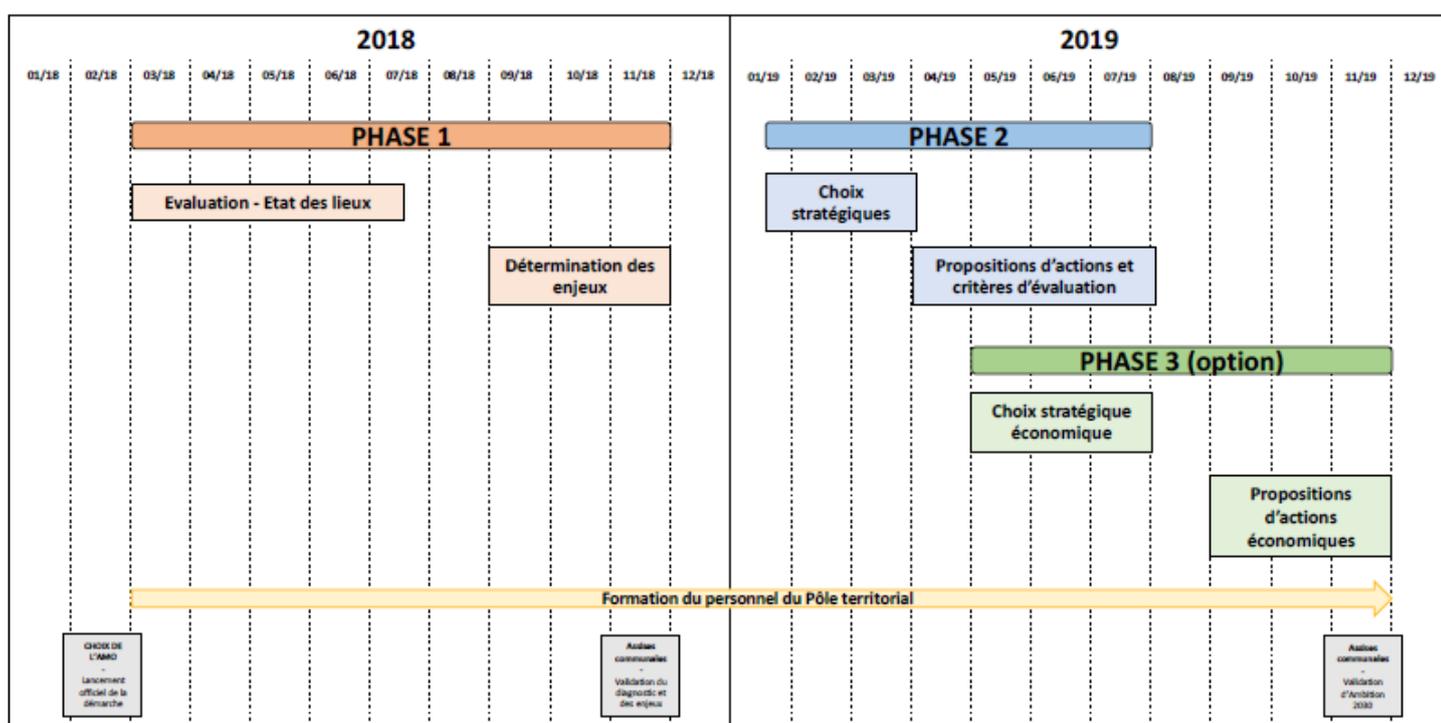
Septembre à Octobre 2018 : 3 ateliers thématiques avec les acteurs du territoire

Octobre à Novembre 2018 : 1 atelier du « panel citoyen » et consultations des habitants (micro trottoirs, questionnaire,...)

Novembre 2018 : Réunion de restitution du diagnostic du territoire

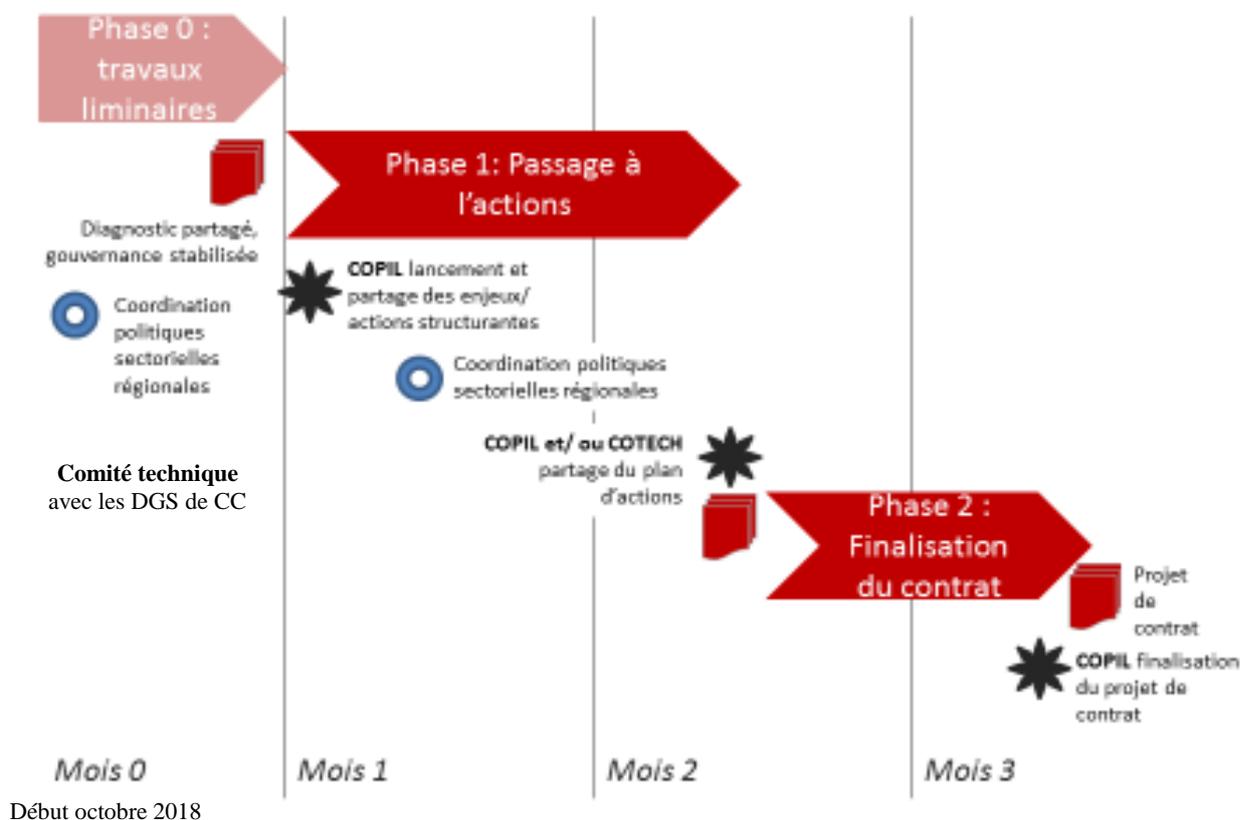
Synthèse de la proposition méthodologique de Néorama et calendrier
(Transmis dans la note de synthèse du précédent comité syndical) :

Phase 1: Evaluation du premier projet de territoire	
1.1.	Cadrage et lancement de la démarche d'évaluation
	Réunions de lancement (comité technique et comité de pilotage)
	Réalisation d'entretiens de cadrage (élus, DGS...)
	Réalisation d'un référentiel d'évaluation
	Réunion de travail avec les chargés de mission (préparation et organisation de l'évaluation)
1.2	Mise en œuvre de l'évaluation
	Analyse documentaire et mise à jour d'indicateurs de contexte
	Animation d'entretiens semi-collectifs dans chaque communauté de communes
	Animation d'ateliers thématiques avec les acteurs du territoire
	Mise en place d'un panel citoyen - réunion 1
	Enquête auprès des habitants (micro-trottoirs, échanges informels dans des lieux de vie du territoire: structures jeunesse, sorties des écoles, club personnes âgées...)
1.3	Rédaction et restitution de l'évaluation
	Rédaction d'un rapport d'évaluation
	Restitutions en comité technique et en comité de pilotage
	Restitutions aux assises communales
Phase 2: Formulation de la stratégie ambition 2030 et proposition d'actions	
2.1	Définition de la stratégie
	Animation d'un séminaire élu - Définition et priorisation des ambitions pour 2030
2.2	Déclinaison du futur projet de territoire en pistes d'action
	Animation d'ateliers thématiques de déclinaison des objectifs fixés
	Animation du Panel Citoyen - réunion 2
	Réunions techniques de déclinaison du plan d'action
2.3	Rédaction et restitution de la stratégie de développement territorial ambition 2030
	Rédaction du projet de territoire "ambition 2030"
	Restitutions en comité technique et en comité de pilotage
	Restitutions aux assises communales
Phase 3 (optionnelle): Formulation d'une stratégie économique du cœur Entre-deux-Mers	
	Réunions préparatoires
	Formation personnel pôle
	Ateliers participatifs
	Rédaction de comptes rendus



8- Contrat régional de dynamisation et de cohésion : point d'étape

Processus de contractualisation – Méthode « A minima » : 2,5 mois à partir de la réponse aux prérequis (phase 0)



Durée : 2018-2021.

Pour quels projets :

Pour les projets éligibles :

- **au titre de politiques sectorielles** « territorialisées » ou « territorialisables ». Par exemple : mobilité, politique de la ville, logement, santé, éco territoriale et ESS, circuits courts, numérique, formation, jeunesse, patrimoine, culture, sport, tourisme, transition écologique et énergétique, ...) sauf les aides individuelles aux entreprises.

- **aux dispositifs spécifiques aux territoires vulnérables** (certains dispositifs sont ouverts au reste des Cdc du Pôle). Par exemple : dernier commerce alimentaire de proximité, multiple rural, halle et marché couvert, lieux innovants de service au public, chèque innovation entreprise, étude de faisabilité et investissement immobilier économique structurant, maison de santé pluridisciplinaire, actions collectives de type OCM, actions stratégiques à caractère innovant à l'échelle du PETR, ingénierie du PETR.

Quelle articulation entre le contrat Régional de dynamisation et de cohésion et le SRDEII :

Les conventions Cdc-Région dans le cadre du SRDEII sont un passage juridique obligatoire pour qu'une Cdc soit juridiquement couverte/autorisée à intervenir si elle a des actions de soutien à l'économie (L 4251-18 CGCT) et/ou des aides aux entreprises (L 1511-2, L 1511-7 et L 1511-8).

Tous les domaines d'intervention, le règlement d'intervention des Cdc, voir les types de projets des Cdc relevant de la compétence économique doivent être prévus dans la convention Cdc-Région SRDEII.

Le contrat de dynamisation et de cohésion concerne des engagements financiers régionaux (=demande de financement) en réponse à une priorisation de projets proposés par le territoire pour mettre en œuvre sa stratégie de développement. Les projets économiques des Cdc éligibles et priorisés y seront inscrits.

Sur quelles bases le PETR va contractualiser :

Le PETR a déjà travaillé avec la région en 2015 un état des lieux, une stratégie et un tableau regroupant les projets du territoire.

Il s'agit de se baser et de mettre à jour cet état des lieux, et les projets que le territoire avait déjà identifié en 2015.

Le PETR va actualiser ces éléments en y intégrant les données de son nouveau périmètre (5 Cdc actuelles), les réflexions des Cdc dans le cadre du SRDEII, le contrat de ruralité, leader 2014-2020.

La contractualisation se basera sur le projet de territoire Ambition 2020 car le projet de territoire Ambition 2030 ne sera validé qu'en fin 2019.

Composition du comité de pilotage du Contrat :

- Présidents de 5 Cdc
- Bureau du PETR + Président du GAL
- Membres de la société civile (à définir par le Pôle : des têtes de réseau)
- Représentant élu de la Région Nouvelle-Aquitaine

Modalités de remontée des projets

- A préciser avec les services de la Région

Les remarques sont les suivantes :

M Wilsius : la Région va contractualiser avec le PETR, je vous accompagnerai ainsi que Mme Harribey (nous nous répartirons). Je suis disponible pour travailler avec vous pour que votre territoire puisse avancer de manière fructueuse. Je sais comment vous travaillez, ambition 2020 a été une bonne base de travail.

9- Présentation des classeurs pour les élus du Comité Syndical

Présentation en séance

10- PAT : lancement d'une enquête auprès des collectivités (mairies et Communautés de communes)

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic du Projet Alimentaire Territorial (PAT), il nous apparait essentiel de recueillir la vision, l'état des réflexions et des projets agricoles (foncier, installation, ...) et alimentaires (restauration scolaire, temps d'activités périscolaires, ...) provenant des 91 mairies et 5 Communautés de communes du territoire.

Pour cela, à l'image du questionnaire habitant, un questionnaire en ligne va être lancé fin juin à destination des :

- 91 maires ou élu référent communal sur ce sujet : 1 réponse/mairie
- 5 Présidents et 5 Vice-Présidents Economie des Communautés de communes : 2 réponses/Cdc

**PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS**

Service prospective territoriale

« L'alimentation et vous ... »

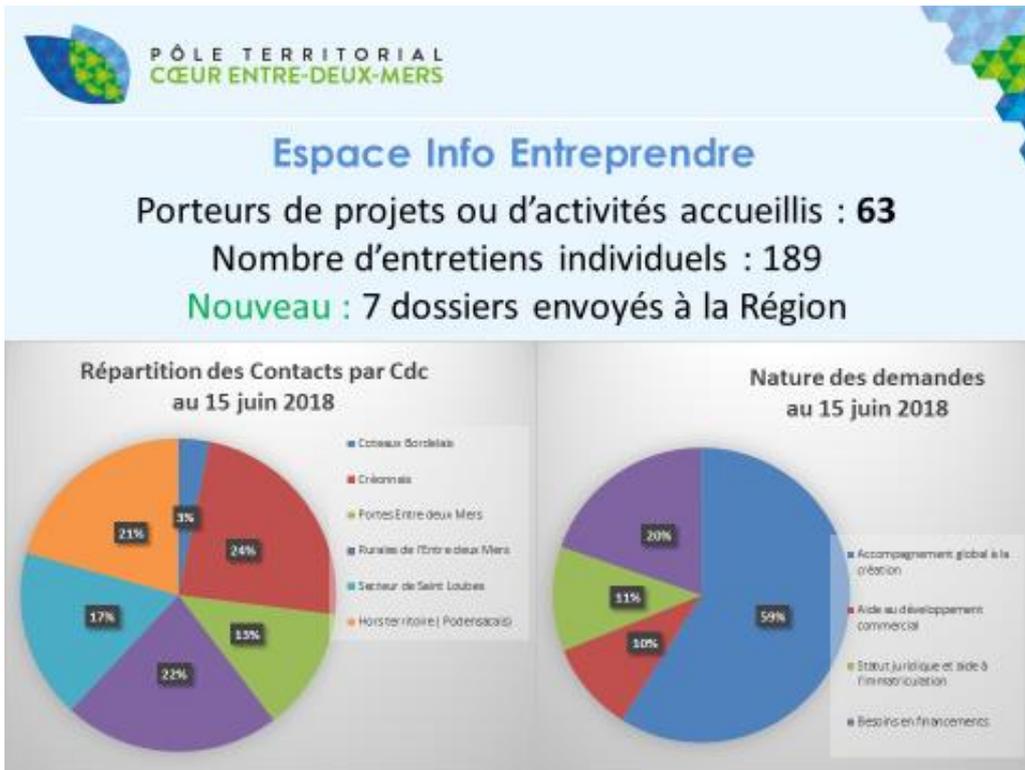
Un questionnaire pour mieux comprendre les pratiques et les attentes alimentaires des habitants du Cœur Entre-deux-Mers

[www.coeurentre2mers.com/Plan alimentaire](http://www.coeurentre2mers.com/Plan%20alimentaire)

Renseignements : 05.56.23.95.17

Pôle territorial Cœur Entre-deux-Mers
20 bis Grand Rue 33750 TARGON

954 réponses
3 ateliers d'expressions citoyennes en juin
15 producteurs enquêtés
93 élus questionnés



**PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS**

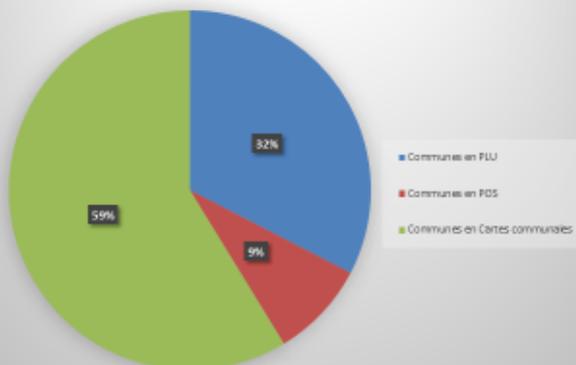
Espace Info Entreprendre

Un accompagnement individuel et gratuit en Cœur-Entre-deux-Mers

ESPACE INFO ENTREPRENDRE
 05 56 14 17 | espaceinfo@ce2m.com
 110, rue de la République
 33100 Bordeaux-Mérignac

Espace Droit des Sols

Répartition des communes de l'Espace Droite des Sols



500 dossiers pondérés
260 permis de construire
350 déclarations préalables
20 permis d'aménager
5 permis d'aménager modificatifs
20 CUB
5 permis de démolir
6 réunions de planification (révisions de PLU ou création de PLUI)

Service d'accompagnement aux financements de projets

Programme Leader 2016-2021

Enveloppe initiale : **1,8 Millions €**
33 dossiers au total soit environ 66% de l'enveloppe
10 dossiers programmés pour **144 000€** (8% enveloppe)
0 paiements
10 membres renouvelés depuis 2016 (25% des membres)

www.coeurentre2mers.com

Paroles d'acteurs



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00